

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1	Date de révision: 27.03.2025	Numéro de la FDS: 50000142	Date de dernière parution: 18.06.2021 Date de la première version publiée: 18.06.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit HARMONY® SX®

#### Autres moyens d'identification

Code du produit 50000142

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 77AX-W2FR-2N4H-4QNC

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide

Restrictions d'emploi recommandées : Utilisez comme recommandé par l'étiquette.  
Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Adresse du fournisseur

FMC France  
11 bis Quai Perrache  
69002 LYON  
France

Téléphone: 04 37 23 65 70  
Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com .

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversementappelez:  
Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):  
+32 14 58 45 45

Urgence médicale:  
Centres antipoison en France:  
Paris: 01.40.05.48.48  
Lyon: 04.72.11.69.11  
Marseille: 04.91.75.25.25  
Lille: 0800 59 59 59  
ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1	Date de révision: 27.03.2025	Numéro de la FDS: 50000142	Date de dernière parution: 18.06.2021 Date de la première version publiée: 18.06.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

au vendredi

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.

#### Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

#### Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient comme déchets dangereux conformément aux réglementations locales.

#### Etiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Concernant les phrases spéciales (SP) et le délai de rentrée, consulter l'étiquette.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1 Date de révision: 27.03.2025 Numéro de la FDS: 50000142 Date de dernière parution: 18.06.2021  
Date de la première version publiée: 18.06.2021

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
thifensulfuron-méthyle	79277-27-3 016-096-00-2	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	> 30 - <= 50
carbonate de sodium	497-19-8 207-838-8 011-005-00-2	Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1	Date de révision: 27.03.2025	Numéro de la FDS: 50000142	Date de dernière parution: 18.06.2021 Date de la première version publiée: 18.06.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.  
En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale de sécurité et appeler un médecin.  
Si vous ressentez un quelconque inconfort, cessez immédiatement l'exposition. Cas légers: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec les vêtements, les enlever.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Laver avec de l'eau et du savon.  
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Irritation éventuelle

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitements : Traiter de façon symptomatique.  
Une attention médicale immédiate est nécessaire en cas d'ingestion.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1	Date de révision: 27.03.2025	Numéro de la FDS: 50000142	Date de dernière parution: 18.06.2021 Date de la première version publiée: 18.06.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de soufre  
Oxydes de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
- Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.  
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.  
Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en interdire l'accès à toute personne non autorisée.  
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1	Date de révision: 27.03.2025	Numéro de la FDS: 50000142	Date de dernière parution: 18.06.2021 Date de la première version publiée: 18.06.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Balayer et récupérer la fuite dans un récipient scellé sec. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules respirables. Ne pas inhaller les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1	Date de révision: 27.03.2025	Numéro de la FDS: 50000142	Date de dernière parution: 18.06.2021 Date de la première version publiée: 18.06.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

aux normes techniques de sécurité.

- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires du pays.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
carbonate de sodium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	10 mg/m3

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

- Protection des mains Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.

- Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

- Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la con-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1	Date de révision: 27.03.2025	Numéro de la FDS: 50000142	Date de dernière parution: 18.06.2021 Date de la première version publiée: 18.06.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

centration de la substance dangereuse au poste de travail.

- Protection respiratoire : En cas d'exposition à la poussière, porter une protection respiratoire individuelle appropriée et une combinaison de protection.
- Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce produit.  
Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi.  
Porter un équipement de protection adéquat.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: solide
Forme	: granulés
Couleur	: brun clair
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: non déterminé
Point de fusion/point de congélation	: 173 °C
Point/intervalle d'ébullition	: Décomposition
Inflammabilité	: Décomposition
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Non hautement inflammable, peut être inflammable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Non disponible pour ce mélange.
Point d'éclair	: non déterminé
Température de décomposition	: Non disponible pour ce mélange.
pH	: 8,6 (20 °C) Concentration: 10 g/l 1 % (en dispersion)
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: non déterminé
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-	: Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1	Date de révision: 27.03.2025	Numéro de la FDS: 50000142	Date de dernière parution: 18.06.2021 Date de la première version publiée: 18.06.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

octanol/eau	
Pression de vapeur	: Non disponible pour ce mélange.
Densité relative	: Non disponible pour ce mélange.
Densité	: Donnée non disponible
Masse volumique apparente	: env. 696 kg/m3 tassé
Densité de vapeur relative	: non déterminé
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules	: Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Le produit n'est pas oxydant.
Auto-inflammation	: non déterminé
Taux d'évaporation	: Non applicable
Énergie minimale d'ignition	: > 1.000 mJ

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.  Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
-----------------------	---

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Le chauffage du mélange peut dégager des vapeurs nocives et irritantes.
---------------------	--

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	: Évitez les acides forts, les bases et les oxydants
-------------------	--

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1	Date de révision: 27.03.2025	Numéro de la FDS: 50000142	Date de dernière parution: 18.06.2021 Date de la première version publiée: 18.06.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg Méthode: Méthode de la dose fixe BPL: oui Remarques: (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 5,3 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 BPL: oui

##### Composants:

##### **thifensulfuron-méthyle:**

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 5,03 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

##### **carbonate de sodium:**

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): 2.800 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat, mâle): 2,3 mg/l Durée d'exposition: 2 h Atmosphère de test: poussières/brouillard
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg Organes cibles: Peau Symptômes: Erythème

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1	Date de révision: 27.03.2025	Numéro de la FDS: 50000142	Date de dernière parution: 18.06.2021 Date de la première version publiée: 18.06.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

### Produit:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau
BPL	:	oui

### Composants:

#### **thifensulfuron-méthyle:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau
Remarques	:	Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification

#### **carbonate de sodium:**

Espèce	:	Lapin
Durée d'exposition	:	4 h
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Produit:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
BPL	:	oui

### Composants:

#### **thifensulfuron-méthyle:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

#### **carbonate de sodium:**

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1	Date de révision: 27.03.2025	Numéro de la FDS: 50000142	Date de dernière parution: 18.06.2021 Date de la première version publiée: 18.06.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

### Produit:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2600
Résultat	:	Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau.
BPL	:	oui

### Composants:

#### **thifensulfuron-méthyle:**

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Produit:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	Non mutagène dans le test d'Ames., Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.
--	---	---

### Composants:

#### **thifensulfuron-méthyle:**

Génotoxicité in vitro	:	Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
-----------------------	---	---

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.
--	---	--

#### **carbonate de sodium:**

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: essai de mutation inverse Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur <i>Salmonella typhimurium</i> Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
-----------------------	---	---

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.
--	---	--

#### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1	Date de révision: 27.03.2025	Numéro de la FDS: 50000142	Date de dernière parution: 18.06.2021 Date de la première version publiée: 18.06.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

### Produit:

- Remarques : Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être cancérogène.
- Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

### Composants:

#### **thifensulfuron-méthyle:**

- Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Produit:

- Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.  
Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-foetus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux provoquant une toxicité maternelle.

### Composants:

#### **thifensulfuron-méthyle:**

- Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

#### **carbonate de sodium:**

- Incidence sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 2.45, 11.4, 52.9, 245 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 6 - 15 jr  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 245 Poids corporel mg / kg  
Tératogénicité: NOAEL: > 245 Poids corporel mg / kg  
Résultat: négatif

- Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Produit:

- Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1	Date de révision: 27.03.2025	Numéro de la FDS: 50000142	Date de dernière parution: 18.06.2021 Date de la première version publiée: 18.06.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### Composants:

##### **carbonate de sodium:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **thifensulfuron-méthyle:**

Espèce	:	Rat
LOAEL	:	env.200 mg/kg
Durée d'exposition	:	90 d
Organes cibles	:	Aucun organe cible spécifique noté.
Symptômes	:	Perte de poids corporel

##### **carbonate de sodium:**

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	> 0,01 mg/kg
Voie d'application	:	Inhalation (poussière/buée/fumée)
Atmosphère de test	:	poussières/brouillard

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Le mélange n'a pas de propriétés associées avec le risque d'aspiration.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1	Date de révision: 27.03.2025	Numéro de la FDS: 50000142	Date de dernière parution: 18.06.2021 Date de la première version publiée: 18.06.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 120 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 120 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
CE50r (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,0026 mg/l  
Point final: Fronde  
Durée d'exposition: 14 jr  
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2  
BPL: oui  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 207  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: >90.96 µg/bee  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale  
Espèce: Abeilles mellifères  
Méthode: OCDE ligne directrice 213  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1	Date de révision: 27.03.2025	Numéro de la FDS: 50000142	Date de dernière parution: 18.06.2021 Date de la première version publiée: 18.06.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

DL50: > 100 µg/bee  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: Toxicité aiguë par contact  
Espèce: Abeilles mellifères  
Méthode: OCDE ligne directrice 214  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Composants:

#### **thifensulfuron-méthyle:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Truite Arc en Ciel): 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
  
CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 250 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 120 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 (Algues vertes): 0,0159 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
  
CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 1,4 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
  
CE50 (Lemma minor (Petite lentille d'eau )): 1,3 µg/l
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 250 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Truite Arc en Ciel  
  
NOEC: 10,6 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- : NOEC: 100 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1	Date de révision: 27.03.2025	Numéro de la FDS: 50000142	Date de dernière parution: 18.06.2021 Date de la première version publiée: 18.06.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

tiques (Toxicité chronique)	Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 100
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: CL50: > 2.000 mg/kg Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	: DL50: > 2.510 mg/kg Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)  DL50: > 5.620 ppm Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert) Remarques: Diététique
	: DL50: > 5.620 ppm Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
	: DL50: > 7.1 µg/bee Point final: Toxicité aiguë par voie orale Espèce: Abeilles mellifères
	: DL50: > 100 µg/bee Point final: Toxicité aiguë par contact Espèce: Abeilles mellifères

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### carbonate de sodium:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 300 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Ceriodaphnia (puce d'eau)): 200 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en semi-statique

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité	: Résultat: Difficilement biodégradable. Remarques: Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.
------------------	---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1	Date de révision: 27.03.2025	Numéro de la FDS: 50000142	Date de dernière parution: 18.06.2021 Date de la première version publiée: 18.06.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

### Composants:

#### **thifensulfuron-méthyle:**

Biodégradabilité

- : Remarques: Difficilement biodégradable.  
La demi-vie de dégradation primaire varie selon les circonstances, de quelques jours à quelques semaines dans l'eau et le sol aérobies.

#### **carbonate de sodium:**

Biodégradabilité

- : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation

- : Facteur de bioconcentration (FBC): 1  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.  
Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

### Composants:

#### **thifensulfuron-méthyle:**

Bioaccumulation

- : Facteur de bioconcentration (FBC): 1  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

#### **carbonate de sodium:**

Bioaccumulation

- : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux

- : Remarques: Dans des conditions normales, la substance/le mélange est mobile dans le sol.  
Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

### Composants:

#### **thifensulfuron-méthyle:**

Répartition entre les compartiments environnementaux

- : Koc: 28,3, log Koc: 1,45  
Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol

- :

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1	Date de révision: 27.03.2025	Numéro de la FDS: 50000142	Date de dernière parution: 18.06.2021 Date de la première version publiée: 18.06.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

- Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

- Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

- Information écologique supplémentaire : Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement.  
Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).

- Emballages contaminés : Vider et rincer le bidon.  
Eliminer comme produit dangereux.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à une entreprise autorisée à éliminer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).

Code d'élimination des déchets: 02 01 08 déchets agrochi-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1	Date de révision: 27.03.2025	Numéro de la FDS: 50000142	Date de dernière parution: 18.06.2021 Date de la première version publiée: 18.06.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

miques contenant des substances dangereuses.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

<b>ADN</b>	:	UN 3077
<b>ADR</b>	:	UN 3077
<b>RID</b>	:	UN 3077
<b>IMDG</b>	:	UN 3077
<b>IATA</b>	:	UN 3077

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

<b>ADN</b>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Thifensulfuron méthyle)
<b>ADR</b>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Thifensulfuron méthyle)
<b>RID</b>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Thifensulfuron méthyle)
<b>IMDG</b>	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Thifensulfuron méthyle)
<b>IATA</b>	:	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Thifensulfuron méthyle)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	:	9
<b>ADR</b>	:	9
<b>RID</b>	:	9
<b>IMDG</b>	:	9
<b>IATA</b>	:	9

#### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1	Date de révision: 27.03.2025	Numéro de la FDS: 50000142	Date de dernière parution: 18.06.2021 Date de la première version publiée: 18.06.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

### ADR

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M7
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Code de restriction en tunnels	:	(-)

### RID

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M7
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9

### IMDG

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	956
Instruction d'emballage (LQ)	:	Y956
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Divers

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	956
Instruction d'emballage (LQ)	:	Y956
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Divers

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

Dangereux pour l'environnement	:	oui
--------------------------------	---	-----

### ADR

Dangereux pour l'environnement	:	oui
--------------------------------	---	-----

### RID

Dangereux pour l'environnement	:	oui
--------------------------------	---	-----

### IMDG

Polluant marin	:	oui
----------------	---	-----

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement	:	oui
--------------------------------	---	-----

### IATA (Cargo)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1	Date de révision: 27.03.2025	Numéro de la FDS: 50000142	Date de dernière parution: 18.06.2021 Date de la première version publiée: 18.06.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles : 78  
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B (R4624-23)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1	Date de révision: 27.03.2025	Numéro de la FDS: 50000142	Date de dernière parution: 18.06.2021 Date de la première version publiée: 18.06.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Rubrique ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9) : 4510

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
DSL	: Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.  METHYL 3-{{(4-METHOXY-6-METHYL-1,3,5-TRIAZIN-2-YL)CARBAMOYL]SULFAMOYL}THIOPHENE-2-CARBOXYLATE D-Glucopyranose, 4-O-.beta.-D-galactopyranosyl-, monohydrate
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
---------------	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version 1.1	Date de révision: 27.03.2025	Numéro de la FDS: 50000142	Date de dernière parution: 18.06.2021 Date de la première version publiée: 18.06.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Irrit. : Irritation oculaire

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

#### Procédure de classification:

- Sur la base de données ou de l'évaluation des produits  
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus ré-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.06.2021
1.1	27.03.2025	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

cent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

### Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR